



## Honoraires avocat changement

-----  
Par ANA

Bonjour,

Je suis actuellement avec mon avocat, mais ça ne passe pas du tout, la confiance n'y est pas. Je n'ai pas signé de convention d'honoraires, le contact est difficile je n'ose même pas l'appeler car il m'engueule clairement, et quand je lui fais un mail pour avoir un suivi il me dit que si je refais un mail chronophage comme cela il me surfacturera... Le devis est d'un montant que je valide et il m'envoie la facture 200? de plus qu'il justifie par une action procédurale en plus quand je lui demande.

J'ai une procédure d'appel actuellement et j'ai voulu revenir sur les conclusions car il y a eu pas mal de modifications de sa part sur les demandes et il n'a pas voulu changer ni répondu à mes demandes d'informations et que si je n'étais pas contente, je paye tout et je m'en vais.

Bref, ça ne me convient pas du tout.

Nous n'avons pas encore de date d'audience, qui ne sera pas avant 9 mois. Dois je lui payer la totalité des frais?

On m'a dit que non dans la mesure où la procédure n'est pas fini.

Je vous remercie pour votre aide.

-----  
Par Violet

Bonjour Anna,

Lorsque vous indiquez :

"On m'a dit que non dans la mesure où la procédure n'est pas fini."

La personne qui vous a répondu à raison.

Pour info votre avocat a dû oublier sa prestation de serment :

"Je jure comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité."

Rien ne vous interdit de changer d'avocat :

Votre avocat actuel devra obligatoirement lui communiquer toutes les pièces en sa possession.

Ceci étant, si vous changez d'avocat, il ne pourra pas rédiger des conclusions, si vous n'êtes pas à jour de ses honoraires.

Bonne journée.

Cordialement.

-----  
Par ANA

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse et cela me rassure...

Comme je ne souhaite pas payer la totalité ce qui me semble logique aussi, j'ai déjà payé la moitié.

Pourriez vous m'aider car ça va être conflictuel et j'aimerais que cela se passe au mieux sans avoir à faire intervenir le bâtonnier car ma procédure est importante et ne doit pas être court-circuité par cela...

J'ai vu un nouvel avocat qui ne pourra s'emmêler comme elle m'a dit mais il devra donner mon dossier quand il lui enverra un courrier avec la demande de si je suis à jour des honoraires. (ce qui me semble à son honneur)

Je vous remercie sincèrement

-----  
Par Violet

Une autre réponse ?

article 3 :

"L'avocat exerce ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité, dans le respect des termes de son serment.

Il respecte en outre, dans cet exercice, les principes d'honneur, de loyauté, d'égalité et de non-discrimination, de désintéressement, de confraternité, de délicatesse, de modération et de courtoisie.

Il fait preuve, à l'égard de ses clients, de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence ».

P.S.

Pour info, il s'agit du Décret n° 2023-552 du 30 juin 2023 portant code de déontologie des avocats.

-----  
Par Pierrejacques11

Bonjour,

Il convient de dessaisir votre avocat actuel, régler la facture d'honoraire éventuelle qu'il vous soumettra, et saisir le bâtonnier de l'ordre des avocats s'il y a un conflit au sujet de ces mêmes honoraires.

Les questions financières réglées votre nouvel avocat, qui se sera manifesté auprès de l'ancien au préalable, se verra en principe remettre le dossier par celui-ci.

-----  
Par ANA

Il m'a adressé la facture directement après le devis, d'un montant supérieur de 200?. Il a accepté de l'échelonner, j'ai déjà payé la moitié.

Il faut que je paye même si je ne suis pas d'accord avec le montant et qu'il n'y ait pas de convention??

-----  
Par ANA

UP

Pour avoir de l'aide sur la suite pour gérer svp  
merci infiniment.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour avoir de l'aide, choisissez votre nouvel avocat et faites la suite avec lui/elle.

-----  
Par ANA

Elle ne veut pas avoir à gérer le conflit d'honoraire avec mon futur-ex avocat, ce que je trouve légitime. Mais je suis décontenancée face à un avocat qui a la maîtrise que je n'ai pas.

Je vous remercie.